

RCS : CUSSET
Code greffe : 0301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

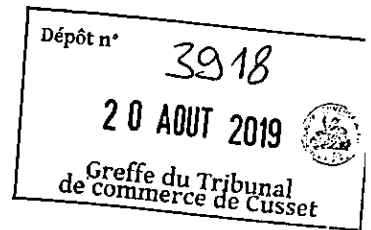
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00287
Numéro SIREN : 828 929 844
Nom ou dénomination : EURL 178

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2019 sous le numéro de dépôt 3918

« EURL 178 »
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €
8, impasse de la rue du Golf - 03700 - BELLERIVE SUR ALLIER

828 929 844 RCS CUSSET



**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 JUIN 2019
EXTRAIT**

Le 27 Juin 2019, à 10 heures 30,
Au siège social à BELLERIVE SUR ALLIER,

La société BIENVENUE, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 8, impasse de la rue du Golf - 03700 - BELLERIVE SUR ALLIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 750 567 331 RCS CUSSET, représentée par Monsieur Guillaume LUCOT en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 5 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société 178,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur **Guillaume LUCOT** et gérant non associé de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Guillaume LUCOT, gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et le rapport de gestion ont été adressés à l'associée unique dans les délais légaux.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2018**,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Quitus à la gérance.

[...]

TROISIEME DECISION

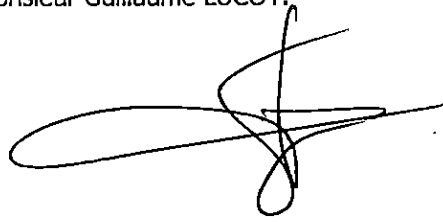
L'associée unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

[...]

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associée unique

Pour la société BIENVENUE
Monsieur Guillaume LUCOT,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.